



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut pratiquer l'activité futsal dans le cadre de l'Association Sportive de notre établissement scolaire. L'adhésion à l'Association Sportive revient à 88 euros pour l'année. Ce prix comprend : la licence, les déplacements aux compétitions.

Pour son inscription 2020/2021, votre enfant devra fournir :

- L'autorisation parentale et l'acceptation du règlement signées.
- UN CHEQUE de 88 euros à l'ordre de l'AS GSMV

L'accueil et les horaires :

Les entraînements ont lieu :

- Le lundi de 17h à 18h pour les 4e/3e
- Le jeudi de 12h15 à 13h10 pour les 6e/5e

avec un accueil directement sur le site de Pandraud (Boulevard du Général de Gaulle, proche du collège St Louis).

Les compétitions :

Elles seront organisées avec des établissements du département.

L'AS futsal dispose d'un numéro de téléphone portable :

06.63.41.34.64

Très sportivement, les responsables de l'AS futsal.

R.BERGONIER

N. MARTINS DA ROCHA



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

AS FUTSAL

Je soussigné (e) :

Père, Mère, Tuteur, Représentant légal.

Autorise (Nom et Prénom de l'enfant) :

..... **classe** :

A participer aux activités de l'Association Sportive du groupe scolaire des Servites de Marie et aux compétitions organisées pour l'année **2020/2021** dans le respect de la réglementation.

Tel de l'adulte responsable :

Attention les élèves doivent attendre l'enseignante à l'extérieur du gymnase ou dans le hall d'entrée uniquement avec l'accord du gardien.

Les rencontres entre établissements auront lieu le jeudi de 17h à 18h avec une autorisation parentale spécifique.

Règlementation

- Aucun départ prématuré ne sera accepté sans autorisation parentale.
- Aucune pratique sans la présence de l'enseignante n'est autorisée sans l'accord du gardien.
- Un comportement exemplaire et fairplay est exigé, tant au niveau du langage que de l'attitude dans le jeu.
- Une tenue adéquate est obligatoire.
- Tout comportement irrespectueux envers autrui sera sanctionné d'une exclusion temporaire voire définitive en cas de récidive.

Date :

signature de l'élève :

signature du représentant légal :